



Orientations 2021-2022

Suivi et bilan MCF

Nous continuerons notre activité de suivi des recrutements MCF en science politique (et en sociologie politique), ainsi que la production du bilan annuel sur la campagne écoulée. Un questionnaire de sortie d'audition va être diffusé pour la campagne 2021.

À signaler : une autre enquête, interdisciplinaire mais moins précise que celle de l'ANCMSP en 04 et 19, vient d'être lancée sur la campagne MCF 2021. Des collaborations et des partages / croisements de résultats pourront être éventuellement noués.

Enfin, nous sommes également en attente de données de la part du MESRI, qui doit nous transmettre les résultats du CAPES et de l'agrégation en SES ces 20 dernières années. Cela nous permettra d'étudier si celles et ceux qui tentent la campagne MCF essaient également en parallèle d'intégrer l'enseignement secondaire.

Suivi et bilan CNRS

Nous continuerons notre activité de suivi des recrutements au CNRS en science politique (section 40) et en sociologie (section 36), ainsi que la production du bilan annuel sur la campagne écoulée. Nous proposons toutefois de ne pas reconduire un bilan aussi étoffé que pour la campagne 2019 (la collecte et l'étude des CV des auditionnés-e fut très chronophage).

Suivi des postes précaires

Nous continuerons notre activité de veille, de mise en transparence et de signalement des offres pourries. Ce travail risque malheureusement de devenir de plus en plus important avec les nouveaux postes instaurés par la LPR : contrats doctoraux de droit privé, contrats postdoctoraux, CDI de mission, chaires de professeur junior. Par ailleurs, le nombre de postes d'enseignant-es-chercheur-es sous contrat LRU semble en augmentation dans nos disciplines : si cette tendance se confirme, nous pourrions alors envisager de débiter un travail de veille/transparence/signalement plus systématique sur ce type de postes.

Plaidoyer politique

Quatre principaux dossiers à venir mobiliseront a priori le prochain Bureau de l'ANCMSP :

- 1) L'élaboration et la mise en œuvre des textes réglementaires liés à la LPR, (création de nouveaux statuts) ;
- 2) L'élaboration du budget de l'ESR pour l'année 2022 (enjeu des financements doctoraux notamment) ;
- 3) La campagne présidentielle ouvrira des possibilités d'échanges avec les équipes des candidat-es pour la construction du volet ESR de leurs programmes. Si l'occasion nous est donnée et si cela est jugé pertinent par le Bureau, nous ferons valoir nos revendications en faveur des non-titulaires et précaires de l'ESR ;
- 4) La mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage, qui risque de toucher durement les doctorant-es et docteur-es sans poste (si la réforme est appliquée en l'état).

Ceci n'exclut pas d'autres dossiers nécessitant un plaidoyer de notre part en fonction de l'agenda politique ou législatif à venir.

Vacations

Nous poursuivrons notre travail en faveur des conditions de travail des vacataires en revendiquant leur contractualisation, l'amélioration de leurs conditions de travail, et la suppression du statut d'attaché temporaire vacataire (ATV), ce dernier devant être remplacé par des contrats doctoraux et d'ATER en nombre suffisant pour permettre aux doctorant-es d'être correctement payés pour leur travail de recherche et d'enseignement.

Pour ce faire, nous continuerons à communiquer le plus souvent possible en ce sens (sur la liste de diffusion, sur les réseaux sociaux, auprès des médias). Si le groupe de travail ministériel sur les vacataires voit le jour (prévu par la LPR), nous envisagerons d'y participer (en fonction de ce qu'il nous semble possible ou non d'obtenir). La LPR prévoit par ailleurs une mensualisation des vacataires à la rentrée universitaire 2022 : il nous faudra veiller à ce que les établissements adaptent leurs procédures administratives en ce sens.

Enfin, nous tâcherons de poursuivre notre travail juridique par la production de nouvelles fiches "[vacataires, faites valoir vos droits](#)" (sur les surveillances/corrections, sur les délais de paiement, sur les possibilités de requalification), voire en explorant la voie judiciaire si l'occasion se présente (en particulier sur la question des requalifications). Ce travail pourrait être réalisé conjointement avec les organisations syndicales qui partagent nos positions.

Mise à jour du guide des doctorant-es étranger-ères

Nous souhaitons réaliser la mise à jour du [guide des doctorant-es étranger-ères](#). Depuis sa publication en avril 2019, la LPR a introduit différentes modifications sur ce sujet, notamment avec la mise en place d'une "convention d'accueil" pour les séjours de recherche. Nous avons travaillé particulièrement ce point lors du plaidoyer réalisée à la CJC sur la LPR (cf. ce [communiqué](#)) : ce travail pourrait ainsi être prolongé par une mise à jour du guide.

Communication

Le passage du site internet actuel dans un Wordpress est en cours, afin de disposer d'un site internet plus lisible et plus facilement administrable. Outre un transfert technique, ceci implique de repenser l'architecture du site, de rationaliser son arborescence, et de faire le tri dans ce qui vaut la peine d'être archivé en ligne ou non. Ce travail en cours devrait se poursuivre jusqu'à l'automne prochain.

Structuration interne de l'association

L'année passée, nous avons cherché à impliquer davantage les adhérent·es de l'association qui ne sont pas membres du Bureau, en expérimentant la mise en place d'un groupe de travail ouvert aux adhérent·es pour la réalisation du bilan de la campagne MCF. Ce format a très bien fonctionné. Nous chercherons à réitérer l'expérience sur ce sujet et d'autres.

Par ailleurs, des liens plus étroits pourraient être établis entre le Bureau, les adhérent·es, et les candidat·es aux métiers de la science politique. Pour renforcer ces liens et susciter des adhésions, le Bureau s'efforcera (selon les conditions sanitaires) d'aller présenter ses activités dans les laboratoires de science politique, par exemple dans les séminaires doctoraux. Ceci pourrait déboucher sur la constitution d'un réseau (informel) de correspondant·es du Bureau nous permettant de disposer d'une remontée d'informations et de problématiques locales touchant les non-titulaires, et inversement, de faciliter la diffusion de nos positions. Cela permettrait également de susciter des adhésions, et ainsi élargir notre audience et faire participer les adhérent·es à nos activités.

Appartenance CJC

La participation du Bureau de l'ANCMSP à la CJC a suscité de nombreux débats au sein du Bureau. Le problème : la CJC ressemble de plus en plus à une coquille vide, avec très peu d'activités internes. En particulier, les membres du Bureau de l'ANCMSP ont pris en charge la plus grande part du travail de plaidoyer politique. De plus, le fonctionnement de la CJC a dans le passé posé souci, en particulier dans la gestion des conflits et dans la prévention du sexisme, problèmes redoublés par un manque de transparence.

La grande question : quel est l'intérêt pour le Bureau de rester à la CJC ? Le principal est de bénéficier de l'effet "marque déposée" auprès des pouvoirs publics : la CJC est un interlocuteur reconnu comme légitime par le ministère, les parlementaires, ou des organes universitaires comme le réseau national des collèges doctoraux. Ce dialogue privilégié a cependant donné très peu de résultats (cf. la LPR) : la CJC est certes consultée mais très rarement entendue. La question de l'intérêt et de l'efficacité du travail politique fourni dans le cadre de la CJC (complexe et chronophage pour les membres du Bureau) se pose alors.

Au terme d'un débat interne, le Bureau propose de garder pour le moment le statu quo. Il nous a cependant semblé important de restituer ce débat aux adhérent·es, et c'est pourquoi celui-ci est présenté dans les orientations 2020-2021.

En outre, il est proposé d'entamer en 2020-2021 un travail en parallèle avec les collectifs locaux ou autres associations disciplinaires de non-titulaires. Par exemple, nous pourrions

travailler sur le dossier des présidentielles via des interpellations de candidat-es sur le volet ESR de leur programme. Ce serait l'occasion de voir si on peut travailler ensemble, d'établir des liens plus étroits pouvant mener à d'autres dossiers en commun ou à des mobilisations, et à terme à la possibilité de refonder une nouvelle organisation, ou de faire entrer de nouvelles associations plus dynamiques au sein de la CJC.

Périmètre de l'ANCMSP / Statuts

L'article 5 des [statuts de l'association](#) : "Seules les personnes physiques non fonctionnaires dans l'enseignement supérieur et la recherche à jour de leur cotisation sur l'année civile en cours ont le droit de vote, elles sont désignées sous le terme de membres actif·ve·s."

Une réflexion sera lancée sur la pertinence de cette notion de non-fonctionnaire (que le Bureau désigne le plus souvent à travers le terme de "non-titulaire"). En effet, avec la multiplication des nouveaux statuts LPR et des CDI de droit public ou privé, la question se pose : faut-il accorder le droit de vote aux futures chaires de professeur junior ? Faut-il accorder le droit de vote aux MCF sous contrat LRU ou aux MCF en CDI de droit privé (à Sciences Po Paris, à l'Université Catholique de Lille, etc.) ? La question mérite d'être débattue, éventuellement afin de mener à une révision des statuts.

Composition Bureau :

La composition du Bureau 2020-2021 peut être consultée [ici](#).

Sont proposé-es pour être reconduit-es au Bureau 2021-2022 :

- Constantin BRISSAUD, docteur en science politique de l'Université de Strasbourg
- Jean-Michel CHAHSICHE, docteur en science politique de l'Université Paris 1
- Ali CHOUKROUN, doctorant en science politique à Sciences Po Lyon
- Julien LOUIS, docteur en science politique de l'Université de Strasbourg
- Vanille LABORDE, doctorante en science politique à l'IEP d'Aix-en-Provence
- Lucie LAPLACE, doctorante en science politique, Université Lyon 2
- Marie NEIHOUSER, docteure en science politique de l'Université de Montpellier

Sont proposé-es pour intégrer le Bureau 2021-2022 :

- Valentin Thomas, docteur en sociologie, Université Paris Dauphine
- Violette Larrieu, docteure en science politique, Univ. de Montpellier
- Manon Ratel, doctorante en science politique, Univ. de Montpellier
- Julien Dutour, doctorant en sociologie, UVSQ
- Victoria Brun, doctorante en sociologie, Mines ParisTech

Pour information, les membres sortant-es du Bureau sont :

- Valentin BEHR, docteur en science politique de l'université de Strasbourg
- Tatiana de FERAUDY, doctorante en science politique, Université Paris 1
- Antoine GABORIAU, doctorant en études politiques à l'EHESS
- Ornella GRAZIANI, doctorante en sciences sociales à Università di Corsica-Pasquale Paoli